



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 26 MARS 2014**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 26 mars 2014 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Odette Filion, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-03-043

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 26 mars 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-03-044

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2014
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 26 mars 2014
 - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 5 mars au 26 mars 2014
 - 4.3. **Résolution** – Achat commun d'assurance de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache
 - 4.4. **Résolution** – Rapport annuel des activités – 2013 – Schéma de couverture de risques
 - 4.5. **Résolution** – Signature de l'entente de développement de la Politique culturelle entre le Ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Thérèse-De Blainville



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i. Lorraine : URB-03-04
 - 5.2. **Avis de motion** - Projet de règlement n° 14-02
Modification au schéma d'aménagement et de développement 2005
- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 - 5.3. **Résolution** - Adoption du projet de règlement n° 14-02
 - 5.4. **Résolution** - Délai municipal de consultation pour le projet de règlement n° 14-02
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-045

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2014

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 5 mars 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 26 mars 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 26 mars 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-03-046

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 5 mars au 26 mars 2014

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 5 mars 2014 au 26 mars 2014 inclusivement, répartis comme suit : 17 406.06 \$ payés et 553 738.06 \$ à payer pour un grand total de 571 144.12 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-047

OBJET : Achat commun d'assurance de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache (*ci-après nommée « l'ENTENTE »*);

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE prévoit la création d'un Fonds de garantie annuel de 500 000 \$ et fixe la quote-part de chaque organisme désigné dans le Fonds selon des ratios qui sont demeurés les mêmes depuis la création du Regroupement;

ATTENDU QUE les organismes avaient convenu d'établir de nouvelles règles pour l'établissement des quotes-parts de chaque organisme désigné à l'ENTENTE dans le Fonds de garantie annuel, de façon à tenir compte du budget et de l'expérience de réclamations de chacun d'eux;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache.

QUE le secrétaire trésorier impute les sommes nécessaires au paiement de la quote-part afférente à la MRC à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 2134210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-048

OBJET : **Rapport annuel des activités – 2013 – Schéma de couverture de risques**

ATTENDU le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente mentionnées à l'article 3;

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre une copie de ce rapport annuel des activités, intégrant les données de toutes les villes de la MRC, au ministère de la Sécurité publique (conformément à l'action # 11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*);

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie donne son aval au rapport (réunion de 12 mars 2013) et recommande au conseil de la MRC de l'adopter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil approuve le rapport annuel des activités concernant l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre une copie au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-049

OBJET: Signature de l'entente de développement de la Politique culturelle entre le Ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la MRC est adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du 27 mars 2013 (Résolution no : 2013-03-054);

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la MRC s'inscrit dans le cadre de la Politique culturelle gouvernementale de 1992;

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la MRC représente une action politique et publique visant à reconnaître l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité;

ATTENDU la mise sur pied de la Table Action Culture de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2010 par le conseil de la MRC;

ATTENDU QUE le mandat de la Table Action Culture consiste à mettre en lumière la nécessité de renforcer, d'harmoniser et de promouvoir l'identité culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville et les actions culturelles réalisées dans chacune de ses villes;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente biennale, la MRC de Thérèse-De Blainville doit d'ici la fin de l'année 2014, améliorer les connaissances en matière de patrimoine sur son territoire par la réalisation de l'inventaire complet du patrimoine pour les sept (7) villes et, d'ici la fin de l'année 2015, réaliser trois (3) actions ciblées visant la mise en valeur du patrimoine de la MRC de Thérèse-De Blainville à savoir : développer et mettre en ligne une application électronique permettant de faire la promotion des éléments du patrimoine identifiés dans l'inventaire du patrimoine ; publier et diffuser un outil de promotion des éléments patrimoniaux (guide) à l'intention des visiteurs ; organiser une tournée des écoles du territoire pour faire découvrir le patrimoine de la MRC aux jeunes, par le biais des cours d'histoire ;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil confie à la Table Action Culture de la MRC de Thérèse-De Blainville et sous la coordination de cette dernière, le mandat de réaliser les objectifs de ladite entente;

QUE le conseil autorise, monsieur Paul Larocque, Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville à signer l'entente de développement de la Politique culturelle avec le Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-050

OBJET: Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que la Municipalité de Lorraine a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit le règlement URB-03-04 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par le présent règlement sont :

**Lorraine
URB-03-04**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage URB-03 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER** les dispositions du décret gouvernemental 753-2013 pour la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Lorraine, soit le règlement URB-03-04 soit et est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-051

OBJET: Avis de motion
 Modification au schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Madame Sylvie Surprenant, Mairesse Ville de Sainte-Thérèse, donne avis de présentation du présent projet de règlement n°14-02 amendant le schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-052

OBJET: Adoption du projet de règlement n° 14-02

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau afin qu'elles reflètent davantage la réalité terrain



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

mais également qu'elles permettent la réalisation de la vision de la Municipalité pour ce secteur;

ATTENDU que par la résolution numéro 2014-01-031 adoptée à la séance du 14 janvier 2014, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau à Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que les modifications demandées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville donne suite à ladite demande;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 26 mars 2014;

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Madame Odette Filion Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le projet de règlement n° 14-02 amendant le règlement n°01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines », suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 14-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville.

QU'UNE consultation publique soit tenue sur le projet de règlement n° 14-02 le 16 avril 2014 à 19h00 à l'hôtel de ville de Lorraine, 33, boulevard De Gaulle, Lorraine.

QU'UNE commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

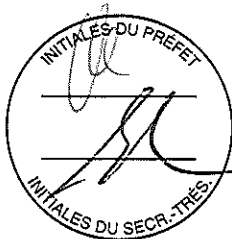
2014-03-053

OBJET: Délai municipal de consultation pour le projet de règlement n° 14-02

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le projet de règlement n°14-02 amendant le règlement n° 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que les municipalités ont déjà pris connaissance des modifications proposées par ce projet de règlement;

ATTENDU que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités de la MRC,



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivant la transmission des documents visés;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le délai maximal pour recevoir les avis des municipalités concernant le projet de règlement n° 14-02 soit fixé au 16 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-054

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 10h10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

26 mars 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-03-043 à 2014-03-054 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 26 mars 2014.

Émis le 26 mars 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier